



Téléphone : 03.83.31.83.75
moivrons.mairie@wanadoo.fr

INFORMATION A LA POPULATION

Suite à la réunion avec le service assainissement de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné concernant la redevance assainissement, vous trouverez ci-dessous les cas de figure permettant une possible exonération de ladite redevance.

Ci-dessous les pièces à fournir selon le type d'installation.
Ces documents sont à envoyer à la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné

1- MICRO-STATION

Document confirmant l'installation d'une micro-station et certificats d'entretien.

2- FOSSE SEPTIQUE AVEC FILTRE A SABLE

Rapport de contrôle de moins de 5ans avec avis conforme.

Si le contrôle à plus de 5 ans, il faut faire une demande de contrôle auprès de la CC Seille et Grand Couronné (110€ TTC à votre charge).

Si avis non conforme : la redevance devra être acquittée et effectuer la mise en conformité

3- FOSSE SIMPLE SANS FILTRE A SABLE RACCORDEE A L'EGOUT

La redevance doit être acquittée

4- FOSSE SIMPLE SANS FILTRE SE REJETANT DANS UN PUIT PERDU

Justificatif de l'installation

Une plaquette informative est en préparation et sera distribuée dans vos boîtes aux lettres prochainement